

Comité technique du secrétariat général (22 mai 2019)

La réunion du comité technique spécial du secrétariat général (CTS SG) a eu lieu le 22 mai 2019, sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère de l'Agriculture. La CFDT était représentée par Eric Garberoglio, Sophie Lardenois et Nadine Aribaud.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la CFDT a souhaité évoquer dans une déclaration liminaire l'incertitude, la précipitation et l'absence de concertation qui entourent la réflexion actuelle sur la réforme de la fonction publique, notamment dans ses modalités d'application au ministère de l'Agriculture et plus particulièrement en administration centrale. Cette déclaration est reproduite ci-dessous, avec la réponse apportée par l'administration.

Déclaration liminaire de la CFDT

« Madame la secrétaire générale,

Dans une circulaire de juillet 2018, le premier ministre demandait aux ministres de lui soumettre des propositions visant entre autres « à repenser l'organisation et le

fonctionnement des administrations centrales en tenant compte de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et des priorités définies dans les plans de transformation ministériels ».

Dans une nouvelle circulaire dont nous avons appris l'existence par la presse, le premier ministre envisage une profonde réforme des administrations centrales et de leurs méthodes de travail avec notamment :

- le renforcement de l'efficacité des administrations centrales ;*
- la réduction du nombre d'instances et de commissions rattachées aux administrations ;*
- la délocalisation de fonctions et de missions ;*
- un nouvel élan de déconcentration.*

Concernant le **renforcement de « l'efficacité » des administrations centrales**, les travaux de réorganisation des administrations centrales « devront attacher une importance particulière au traitement des nombreux cas de doublons qui subsistent encore », notamment entre les fonctions support des directions et les secrétariats généraux des ministères, entre les différentes directions « métiers » d'un même ministère ou de plusieurs ministères et entre directions et opérateurs.

Les organigrammes devront être rendus publics mi-juin et ne doivent pas s'accompagner d'une augmentation du nombre total d'emplois d'encadrement de direction, mais conduire à une

baisse des effectifs totaux en administration centrale. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?

*Concernant la **simplification du paysage administratif**, le Premier ministre souligne que « la multiplicité des structures de petite taille (1 200 agences et opérateurs actuellement placés sous la tutelle des ministères) nuit à la lisibilité et à la cohérence des missions des administrations centrales ». Il est envisagé de réduire le nombre d'organismes « n'ayant pas la taille critique » ou, dans le cas contraire, de « justifier » le maintien des structures dont la taille n'excède pas 100 équivalents temps plein (ETP). Les propositions de suppressions et de regroupements devront être rendues par les ministères pour le 15 juin. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?*

*Concernant la **délocalisation de fonctions et de missions**, le Premier ministre souhaite pour chaque ministère que certaines fonctions ou missions puissent être intégralement délocalisées en région. « Au moins deux propositions de délocalisation » de services, agences, opérateurs ou directions support dont les missions « pourraient être exercées en région » doivent être identifiées pour le 15 juin. Les écoles de formation sont également concernées. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?*

*Concernant le **nouvel élan de déconcentration**, les ministres*

devront adresser à Matignon la liste des textes et actions à mener pour le 15 juin avec une « entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2020 ». En outre, un plan de simplification en matière de déconcentration financière et de décisions de ressources humaines doit être prochainement présenté. Quelles sont les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture ?

Ces projets de réforme vont toucher profondément l'organisation de notre administration centrale avec des conséquences importantes sur notre capacité à déployer nos politiques publiques, sur les conditions de travail et sur les parcours professionnels des agents.

En conclusion, la CFDT souhaite qu'un groupe de travail soit réuni dans les meilleurs délais afin que les pistes envisagées pour le ministère de l'Agriculture soient partagées et débattues avec les représentants du personnel. C'est le minimum qu'on puisse attendre de la part d'un ministre soucieux d'un dialogue social digne de ce nom. »

La secrétaire générale indique que la circulaire évoquée par la CFDT dans sa déclaration liminaire n'est pas signée.

Ce travail de réorganisation des administrations centrales se situe dans un contexte particulier (crise des Gilets jaunes et grand débat) et dans le cadre d'Action publique 2022. À ce jour, l'administration en est au stade du questionnement sur

les entités existantes au ministère, dont les commissions (une trentaine rattachées). Elle souligne que le 15 juin est une date prématurée pour la sortie des nouveaux organigrammes de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture. Au mieux, on n'en sera qu'au stade des propositions. Un nouveau point sera fait dans le cadre du prochain comité technique d'administration centrale (CT-AC).

La secrétaire générale indique qu'il est donc trop tôt pour réunir un groupe de travail à ce sujet.

La CFDT réaffirme que les projets de réorganisation, quels qu'il soient, doivent être présentés et débattus avec les représentants des personnels préalablement à toute décision.

Points à l'ordre du jour

Organisation et attributions du secrétariat général

L'[arrêté du 30 juin 2018](#) portant organisation et attributions du secrétariat général est modifié :

- **le service des affaires juridiques (SAJ)**
 - la sous-direction de l'administration de la concurrence et des procédures juridiques européennes devient la « sous-direction du droit public général » ;
 - la sous-direction du droit des produits, des politiques

sectorielles et des exploitations devient la « sous-direction du droit des politiques agricoles » ;

– la mission des procédures et de la diffusion de l'information juridique devient la « mission d'appui » ;

– la mission de la politique d'archivage devient la « mission des archives ».

- **le service de la statistique et de la prospective (SSP)**

Le centre d'études et de prospective (CEP) est réorganisé, avec rééquilibrage des 3 missions de veille, d'évaluation et de prospective. La création d'un bureau de veille répond à notamment à l'objectif d'élargissement de la veille documentaire aux veilles événementielle et de prospective.

- **la délégation à l'information et à la communication (Dicom)**

L'objectif est d'élargir les missions et de mieux faire comprendre le rôle des départements auprès des services extérieurs :

– le département de l'information devient le « département de l'information et des médias » ;

– le département de la communication devient le « département de la communication, des réseaux et des partenariats »

et la mission des relations extérieures devient la « mission de l'influence et des relations extérieures ».

Point sur les effectifs au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2019, 936 agents travaillent au secrétariat

général (77 % à Paris, 20 % à Toulouse, 3 % en interrégions). Ils sont âgés en moyenne de 49,7 ans, mais ont note que 199 agents (plus de 20%) ont plus de 60 ans. La répartition par sexe est équilibrée : 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Les agents de catégorie A sont majoritaires (60,5%) ; la catégorie B représente 29% des agents et la catégorie C 10%. On note également que la catégorie B est en légère augmentation et la catégorie C en diminution. Enfin, près de 25% des agents sont des contractuels.

Temps de travail, comptes épargne-temps, télétravail

La majorité des agents du secrétariat général (91 %) travaillent à taux plein. Les agents à temps partiel à 80% sont près de 7%. Ils sont également une majorité (82%) à avoir opté pour le régime des 35 h 40 hebdomadaires, les 18% restants étant au forfait. Le nombre des heures écrêtées est toujours en progression, passant de 20613 à 21143.

Près de 85% des agents (791) détiennent un compte épargne-temps. La plupart d'entre eux ont choisi l'option du maintien des jours en congés. Plus de 40% des comptes épargne-temps ont atteint le plafond autorisé (60 jours).

La troisième campagne de télétravail (2019) fait état de près de 14% d'agents en situation de télétravail ; seulement 3 agents sur les 127 concernés le sont pour des raisons

médicales. Dix demandes ont été refusées. Le service de la statistique et de la prospective (SST) et le service de la modernisation (SM) sont les services qui comptabilisent le plus de télétravailleurs. Enfin, sur le site de Paris, 66 % de femmes et 34 % d'hommes sont en télétravail ; la tendance est inversée sur le site de Toulouse.

Formation

Une réunion du groupe de travail a eu lieu le 11 avril 2019. Le plan de formation 2019 sera publié dans les prochains jours.

Bilan de l'utilisation des crédits de fonctionnement

En 2018, on note une légère diminution de consommation des crédits. Six postes de dépenses représentent 77 % du budget de fonctionnement : les frais de déplacement, les achats bureautiques (renouvellement de matériel obsolète, équipement pour télétravail), les affranchissements, la documentation, les réunions nationales, les copieurs.

Point d'information sur RenoïRH

La bascule des fonctionnalités principales de l'application de gestion des ressources humaines Agorha vers l'application RenoïRH se fera fin juin-début juillet pour l'ensemble du ministère. L'ouverture officielle de l'application RenoïRH

est prévue pour le 15 juillet. Pour les opérateurs, la bascule aura lieu début 2020 (pour l'Inao) et à la fin de cette année pour les autres opérateurs.

Le transfert des autres fonctionnalités se fera ultérieurement (gestion de la mobilité à l'été 2020, demandes de formation en 2021). La dématérialisation des entretiens professionnels est également prévue. Le calcul des primes des agents restera, lui, effectué dans Agorha.

Enfin, un portail sera mis en place pour la consultation des données.

Recensement agricole 2020

L'administration rappelle que cette opération est cadrée par un règlement de l'Union européenne et fait l'objet d'une révision des besoins tous les 10 ans. L'objectif du recensement est la mise à jour d'une base de connaissance pour aide à la conception des politiques mises en œuvre.

À la différence du recensement de 2010, de nouvelles modalités de collecte seront introduites, dont des données de base (tronc commun) et des modules thématiques (main-d'œuvre). La collecte aura lieu entre septembre 2020 et mars 2021. Elle se fera par internet et/ou par téléphone pour 330 000 exploitations agricoles (société extérieure spécialisée dans les enquêtes) et par déplacement d'enquêteurs (recrutés par les Srise) pour 70 000 exploitations agricoles. Pour ce faire,

un questionnaire a été établi en concertation avec les directions métiers de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture ; il sera testé sur le terrain en juin et septembre 2019.

Une équipe d'une dizaine de personnes du SSP (site de Toulouse) travaillent sur le recensement. Les services de la Dicom seront mobilisés pour la communication.

Point d'information sur les travaux

- sur le site de Varenne, les travaux du bâtiment D sont en cours ; l'étude liée aux travaux prévus pour le bâtiment E en 2020 se poursuit. Le mobilier de la salle Sully sera remplacé au mois de juillet 2019 ;
- sur le site de Barbet-de-Jouy, le changement des huisseries se poursuit. Les portiques du contrôle d'accès Sud seront remplacés ;
- sur le site de Toulouse, le hall d'entrée sera réaménagé dans les prochaines semaines. L'ancienne salle informatique devrait être réaménagée à l'automne ; cela fait 10 ans que ces travaux sont attendus ;
- sur le site de Maine, des dispositifs de rafraîchissement seront installés au 5^e étage des bâtiments concernés ;
- sur les sites de Vaugirard et de Lowendal, la signalétique sera revue au mois de juillet 2019.

[Pour plus d'informations sur cette question des travaux, voir

aussi [notre compte rendu du groupe de travail du 24 avril 2019.](#)]

Réorganisation de la SDSI

Pour l'administration, la visite de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) par deux Igaps à l'automne 2018 correspond à une mission classique du RAPS ; il ne s'agit pas d'un audit.

La réorganisation prévue à la SDSI concernera les bureaux BSIP et BSMQ. La migration technique sur le *cloud*, l'évolution de la gestion et de la maintenance des services avec l'application Hoshimae, le suivi de transformation numérique permettront de voir plus clair à l'été 2019 sur l'évolution de ces deux bureaux, avec la probabilité d'une fusion.